



Briller par nos panoramas

Le Sainte-Hélène

Année 10, n° 6
Édition du 7 octobre 2022

SAMEDI 15 OCTOBRE 2022

au garage municipal

9 h à midi

COLLECTE DES RDD

(RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX)



Corrosif



Inflammable



Explosif



Toxique



Plus de détails aux pages 4 et 5.

À VOIR DANS CE NUMÉRO...

Mot du conseil municipal	p. 3
Collecte RDD	p. 4-5
Bilan Défi 210m	p. 6
Service de garde - rappel	p. 7
Rénovations au garage municipal	p. 7
Soccer été 2022	p. 7
Bilan Marché Nomade	p. 9-10
Nouvelles de la Bibliothèque	p. 12-13
Activité d'Halloween	p. 14
Avis publics	p. 18 et 21
Rétrospective des conseils	p. 23-24
FADOQ	p. 25
Éveil à la foi - rappel	p. 26
Appel d'offres	p. 27

Municipalité Sainte-Hélène-de-Chester
440, rue de l'Église
Sainte-Hélène-de-Chester (Qc)
GOP 1H0

Téléphone : 819 382-2650
Télécopieur : 819 382-9933

municipalite@sainte-helene-de-chester.ca

www.sainte-helene-de-chester.ca

Ste Hélène de Chester 

Le Sainte-Hélène

Le Sainte-Hélène, se veut un outil promotionnel régional. C'est aussi de l'information municipale sur les activités culturelles et sociales.

Prochaine parution : novembre 2022

L'heure de tombée pour nous faire parvenir vos textes : le 1^{er} novembre

administration@sainte-helene-de-chester.ca

Merci aux collaborateurs qui fournissent régulièrement ou occasionnellement des textes pour la réalisation des bulletins :

Chantal Baril, Yvan Ouellette
et Martine Lambert.

Montage : Mme Marie-Claude Vallée

Administration municipale

Maire : Christian Massé

Directrice générale : Chantal Baril

Adj. administrative : Marie-Claude Vallée

Conseillers et conseillères :

Siège #1 : André Thibodeau

Siège #2 : Julien Fournier

Siège #3 : Marie V. Laporte

Siège #4 : Catherine Belleau-Arsenault

Siège #5 : Geneviève Bergeron

Siège #6 : Nicolas Paris-Lafrance

Heures d'ouverture

Lundi : 8 h à 12 h et 13 h à 17 h

Mardi : 8 h à 12 h et 13 h à 17 h

Mercredi : 8 h à 12 h et 13 h à 17 h

Jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 17 h

Vendredi, samedi, dimanche : FERMÉ

Prochaine séance du conseil :
1^{er} novembre 2022

Prochains versements de taxes :
17 octobre et 19 décembre 2022

Pensée du mois



J'aime appuyer ma main sur le tronc d'un arbre devant lequel je passe. Non pour m'assurer de l'existence de l'arbre, dont je ne doute pas, mais de la mienne.

Auteur : Christian Bobin

MOT DU CONSEIL MUNICIPAL

Chères citoyennes, chers citoyens,

L'automne nous offre encore une fois de magnifiques paysages et les premiers gels se sont invités. Nous espérons que les récoltes ont été abondantes pour les cultivateurs et maraîchers. La saison de la chasse est commencée et nous souhaitons à ses nombreux adeptes qu'elle soit réussie.

Budget

Pour la Municipalité, la saison automnale veut aussi dire « budget ». Effectivement, dans les semaines à venir, nous allons travailler sur le budget 2023. Notre volonté est de faire un budget équilibré en tenant compte de l'impact de nos décisions sur votre compte de taxes. Nous devons aussi travailler le budget pour être en mesure de réaliser les travaux sur nos chemins municipaux, le projet de la relocalisation des bureaux, défrayer les frais fixes qui sont en constantes évolutions ainsi que les coûts pour garder une vie sociale et communautaire active. Le travail du budget est une tâche importante pour le conseil et nous y consacrerons le temps nécessaire afin qu'il soit représentatif des réalités monétaires.

Défi 210 m et Marché nomade

Un grand merci aux organisateurs, au Comité des loisirs, au Comité d'accueil des nouveaux résidents et aux bénévoles pour la tenue de ces deux activités essentielles pour la vie sociale et le dynamisme de notre communauté. Vous avez été nombreux à y participer.

Fête d'Halloween

Nous vous invitons à participer à la fête d'Halloween organisée par les ados de Sainte-Hélène en partenariat avec les Loisirs au Centre sportif le samedi 22 octobre prochain.

Au plaisir de vous rencontrer!

Votre Conseil municipal

INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT



Pour toutes demandes de permis et/ou certificats (disponibles sur le site de la Municipalité ou au bureau municipal), celles-ci doivent m'être **transmises par courriel** à l'adresse **permis@sainte-helene-de-chester.ca**.

Si vous avez des questions concernant les permis, le zonage ou la réglementation, vous avez la possibilité de m'envoyer un courriel à l'adresse mentionnée ci-haut ou de me laisser un message sur ma boîte vocale au 819 752-2444, poste 4303. Je vous rappellerai dans les meilleurs délais. Merci.

Josie Talbot-Lachance
Inspectrice en bâtiment et en environnement

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) - 15 OCTOBRE

Le samedi 15 octobre de 9 h à midi, venez vous départir de vos résidus domestiques dangereux (RDD) au garage municipal, situé au 365, rue Yves-Boissonneault.

Des élus seront sur place pour vous accueillir.

Pour la liste complète des RDD, rendez-vous sur le site de la Municipalité au www.sainte-helene-de-chester.ca sous l'onglet : Évènements

RAPPEL

Nous vous rappelons que le restant de l'année, nous acceptons les articles suivants au garage municipal aux endroits prévus à cet effet :

- Pneus usagés d'autos 12 pouces à 17 pouces ou de camions allant jusqu'à 24,5 pouces (**SANS LES JANTES car cela engendre des frais à la Municipalité**)
- Peintures usagées dans leur contenant original (bac bleu pâle)
- Huiles usagées (bac bleu foncé)



*****Il est interdit de jeter tout autre rebut au garage municipal.**

Si vous avez d'autres RDD (résidus domestiques dangereux) ou d'autres items dont vous ne savez pas comment vous en débarrasser, veuillez vérifier l'endroit de récupération de votre item sur le site gestrio.ca. En cas de doutes, c'est l'outil par excellence!



EN RÉSUMÉ!

➔ ITEMS RDD ACCEPTÉS



Collecte spéciale des RDD 2022

Laurentide
re/sources

Type de Résidus Domestiques Dangereux

Les produits doivent être dans les contenants originaux

PEINTURE



- Apprêt et peinture (latex/alkyde/hybride)
- Teinture, vernis et laque
- Peinture en aérosol
- Tout produit apparenté à la peinture

HUILE

LUBRIFIANT



- Huile à moteur, hydraulique, pneumatique
- Filtre à l'huile, contenant souillé d'huile
- Huile en aérosol (type WD-40 ou autre)

RDD ORGANIQUES



- Alcool à friction, antigel, colle, cire, ciment plastique, combustible, dégivreur, dégraissant, diluant, époxy, essence, huile à chauffage, huile végétale usée, silicone, etc. silicone, etc.
- Autre produit affichant les logos toxiques ou inflammables
- Aérosol autre que peinture et huile

PRODUITS

CHIMIQUES



- Produit d'entretien de piscine
- Pesticide et engrais
- Produit d'entretien, nettoyant à four ou à tuyau
- Acide, produit basique, chlore, peroxyde, eau de javel, ammoniac, nettoyant et détarteur

AUTRES

- Piles sèches rechargeable ou non rechargeable
- Piles au lithium et lithium-ion
- Lampe contenant du mercure (fluocompacte, tube fluorescent, lampe UV, etc.)

BILAN DÉFI 210M



UNE SECONDE ÉDITION POUR LE DÉFI 210M.

Encore une fois, plus de 60 coureurs et coureuses de tout âge qui ont pris part au départ pour la 2^e édition du défi le 20 août dernier. Comme l'an dernier, Dame Nature était de notre côté, ce qui a permis aux participants de profiter au maximum du paysage de la région. Après avoir présenté une version pandémique de l'événement l'an dernier, l'organisateur, Alexandre Thibault, était enthousiaste de ne plus devoir jongler avec des mesures sanitaires cette année. Il allait pouvoir mettre en place toutes les idées qu'il avait en tête. Ce qui a retenu l'attention, c'est la beauté du parcours. Les sentiers étaient propres et bien balisés. Toutefois, certains participants ont mentionné que le défi était de taille! Mais le but ultime de cet événement était de promouvoir l'activité physique. C'est un événement qui permet de faire bouger tous les membres de la famille avec un défi supplémentaire pour les grands sportifs.



1^{er} Hugo Fréchette; 2^e Léo L'Écuyer; 3^e Romain L'Écuyer



1^{er} Félix Manseau Mondon; 2^e Frédéric Michaud; 3^e Olivier L'Écuyer

Entre festivité et compétition amicale se cachait plusieurs athlètes présents pour performer et relever la compétition. Le calibre était élevé et nous avons eu droit à de belles rivalités. Entre autres, sur le podium des hommes, ce sont 2 Victoriavillois qui se méritaient les premières positions avec moins de 10 secondes de différence. Il s'agissait de Félix Manson Mondon avec un temps de 26,16 minutes suivi par Frédéric Michaud avec 26,24 minutes, puis d'Olivier L'Écuyer, un résident de Ste-Hélène-de-Chester.

Chez les femmes, c'est Joanie Girouard qui s'est méritée la première marche du podium avec un temps de 27,84 minutes. La seconde position a été attribuée à Jessica Paradis suivi de Claudia Guillemette.

L'organisation a travaillé fort encore une fois pour amener cette course à bon port, mais elle n'aurait jamais été possible sans les bénévoles ainsi que les commanditaires, qui ont décidé de s'impliquer et de se joindre à cette aventure pour contribuer au succès de l'événement. Un merci spécial à Frédéric Michaud qui a remis sa bourse de 2^e position. L'événement a donc permis d'amasser un montant total de 100\$ au profit du Comité des loisirs de Ste-Hélène-de-Chester.



1^{ère} Joanie Girouard; 2^e Jessica Paradis; 3^e Claudia Guillemette



Ferme Yvalou 2012 Inc.



SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL—RAPPEL



À la suite de l'annonce d'un projet pilote pour créer des services de garde en milieu familial ailleurs que dans une résidence, la Municipalité offre de créer une entente de partenariat en permettant l'utilisation des salles du Centre sportif pour qu'une éducatrice en milieu familial puisse y démarrer son service de garde. Les équipements sur place seraient à votre disposition comme la cuisine et le parc.

Vous avez de l'intérêt? Faites-nous le savoir dès maintenant en communiquant avec nous au 819 382-2650.

RÉNOVATIONS AU GARAGE MUNICIPAL

Durant la période estivale, des travaux de rénovation ont été réalisés au garage municipal par Construction Thibodeau, entrepreneur général, et par Yvon Roy, électricien inc. Le remplacement du revêtement extérieur en tôle a été effectué, la fermeture du mur entre le secteur du dépôt de sable et la partie chauffée, l'isolation, le remplacement de l'éclairage, le changement des portes d'acier ainsi que le changement de l'enseigne qui datait de l'époque où la municipalité se nommait Chester-Est. Ces travaux étaient rendus nécessaires suite à la détérioration avancée du bâtiment.

Tous ces travaux ont pu être réalisés grâce à la subvention PRABAM (Programme d'aide financière pour bâtiments municipaux) dont le montant accordé pour notre Municipalité était de 75 000 \$.

Voici d'ailleurs 2 photos!



SOCCER ÉTÉ 2022



Cet été, au parc du Centre sportif Aciers Solider, les jeunes et moins jeunes ont pu profiter des belles soirées du mercredi pour s'adonner au soccer. C'est environ une quinzaine d'enfants de tous âges qui se sont présentés avec leurs parents. La finale a eu lieu le mercredi 24 août, les enfants contre les parents. Le match fut très serré, mais ce sont les parents qui ont remporté la victoire 1-0. En tant que spectatrice sans enfant, je me suis fait un plaisir de voir ces enfants jouer et aider ceux qui avaient plus de difficulté. L'entraide était au rendez-vous.

Merci et bravo à ceux et celles qui se sont occupés d'organiser le tout, ceux et celles qui apportaient les ballons et nettoyaient les superbes chandails.

Guylaine Thibault, citoyenne

ABRI D'AUTO SAISONNIER

Selon la réglementation, vous pouvez procéder à l'installation de votre abri d'auto saisonnier **à partir du 15 octobre**. Celui-ci doit être érigé sur un espace de stationnement ou sur une allée d'accès à un stationnement. Un seul abri d'auto est autorisé par terrain. De plus, il doit être tenu propre, en bon état de conservation et doit être ancré solidement au sol. Souvenez-vous que tous les abris d'auto devront être démantelés au plus tard le 15 avril 2023.







**Procurez-vous
votre trousse
INFOSTOP !**



Toutes vos informations
essentielle au même endroit,
rapidement accessibles
en cas d'urgence
à domicile.



Offerte aux aînés de 65
ans et plus ainsi qu'aux
personnes vulnérables.



GRATUIT

Disponible dans toutes
les municipalités de la
MRC d'Arthabaska

Outil de prévention pour faciliter le travail
des premiers répondants et des paramédics



819.758.6695

Vous aimez la cuisine, avez le goût d'apprendre quelques techniques, avez le goût de partager vos connaissances ou rencontrer des gens?

Nous offrons à tous ceux qui le désirent la possibilité de cuisiner en petits groupes, des repas simples, appétissants et économiques que vous rapportez à la maison. Joignez-vous à un groupe de cuisines collectives qui se déroulera dans votre municipalité.

Pour toute question ou
pour vous inscrire;
appelez-nous!

MARCHÉ NOMADE 2022

LE MARCHÉ NOMADE, UN ÉVÉNEMENT RASSEMBLEUR!

Le 25 septembre dernier s'est tenue la 2^e édition du fabuleux Marché nomade qui a connu un vif succès. Onze superbes artistes et producteurs de Ste-Hélène-de-Chester et des environs étaient présents à cette journée rassembleuse.

Les voici :

- Les Jardins Entre Lune et Sol, légumes biologiques
- Chantal Auger, potière
- Créations Rock'N Soap, shampoings solides
- Catherine Sauvage, maison de parfums botaniques
- Auberge & Spa nordique Le Sainte-Hélène
- Domaine Veridis, production maraîchère
- À la ferme de Marinette, boulangerie et confitures
- Bique-Bulle, savons de lait de chèvre
- Fermette du Coq Ô Vent, produits de l'érable, du jardin et ail
- Jacques Hervieux, artiste photographe
- Ferme de Nous-Autres, produits de l'érable et ail

Les bénévoles de la bibliothèque assuraient une présence et invitaient les gens à s'abonner à celle-ci. De plus, un atelier de pâte à modeler à base de citrouille a ravi les jeunes artistes en herbe. Ceux-ci pouvaient se détendre sous de jolies tentes de lecture.

La pesée de la citrouille du prestigieux concours annuel a également eu lieu cette journée et a créé un engouement au sein des concurrents. Le Comité des loisirs remercie tous les participants. La plupart d'entre eux ont quitté, le sourire aux lèvres, avec de très beaux prix. Bravo à Marie-Jo Parent qui a réussi l'exploit de cultiver la plus grosse citrouille du village pesant 185 lb!

C'est tout près d'une dizaine d'unités familiales qui se sont déplacées pour recevoir leur trousse de bienvenue de la part du Comité d'accueil des nouveaux résidents. Pour l'occasion, le Maire Christian Massé ainsi que le Député sortant Sébastien Schneeberger ont tour à tour pris la parole pour leur souhaiter la bienvenue dans la municipalité. Le Comité d'accueil des nouveaux résidents (formé de Huguette Ouellette, Lise Simoneau, Audrée Boulanger-Côté et Julien Fournier) tient à remercier sincèrement tous les commanditaires locaux qui ont généreusement accepté de contribuer au cadeau de bienvenue.

Merci à tous et à l'an prochain!

Olivier L'Écuyer et Julien Fournier

Voir les photos à la page suivante.

PHOTOS DU MARCHÉ NOMADE



Bravo à tous!



Merci pour votre excellente participation!





RECHERCHÉ :
**Bénévole pour les
visites amicales**



VOTRE MISSION :

Rendre visite à une personne, afin de briser son isolement.

VOTRE IMPLICATION :

Une visite de plus ou moins deux heures, aux deux semaines.

QUALITÉS REQUISES :

- Avoir un grand coeur
- Savoir écouter

Pour
information,

contactez
Hugues

au
819 758-4188

NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE



Bibliothèque de Sainte-Hélène-de-Chester

Vive les couleurs de l'automne! Les beaux paysages sont de retour, et ils nous en mettent plein la vue! La lecture accompagne très bien tout cet émerveillement, que c'est plaisant et relaxant!

Passez nous voir!

La bibliothèque est ouverte :

- Tous les dimanches de 9 h 30 à 11 h 30
- Tous les lundis de 13 h 15 à 16 h 15
- Tous les mercredis de 18 h 30 à 21 h 00

Marché nomade

Notre avons beaucoup apprécié notre participation au marché, une activité rassembleuse et inclusive. Merci aux organisateurs.

Nous en avons profité pour clôturer le Club de lecture TD. Nous avons fait tirer des prix de participation. Bravo à nos gagnants Caleb Beauregard et Simone Laporte-Lecomte, qui se sont mérités une carte-cadeau chez BuroPro. Plusieurs prix offerts par le Club de lecture TD ont été gagnés par : Max-Olivier Provencher, Jasmine Allaire, Léo Allaire, Nathan Binette, Jacob Fréchette et Jeanne Laporte-Lecomte. Félicitations à nos jeunes lecteurs et merci aux parents pour leur soutien et encouragement à la lecture en période estivale.

Les enfants ont eu la chance de faire ressortir leur côté créatif avec l'atelier de pâte à modeler à la sauce nature et Halloween. Ils ont pu aussi prendre un temps de pause pour faire de la lecture sous les tentes.



Les jeux de société – Très plaisant!

Après 2 années de pandémie, l'engouement pour ces rassemblements sociaux et récréatifs est bien réel. Ce sont plus de 15 participants qui se rencontrent tous les lundis de 13 h 15 à 16 h 15 à la salle Lafrance de l'Auberge. Viens te joindre au groupe!

Concours Abonnes-toi à ta biblio

Entre le 1^{er} et le 31 octobre 2022, abonne-toi ou réabonne-toi à la bibliothèque et cours la chance de gagner l'un des trois prix suivants :

- 1^{er} prix : Casque de réalité virtuelle Meta Quest 2 de 128 Go avec manettes Touch, d'une valeur de 530 \$;
- 2^e prix : Montre intelligente Fitbit Versa, d'une valeur de 230 \$;
- 3^e prix : Haut-parleur intelligent Google Nest, d'une valeur de 130 \$.



Nous invitons tous les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, dont l'abonnement est échu ou qui doivent renouveler leur abonnement au plus tard le 31 décembre 2022, à venir nous rencontrer pour compléter un coupon de participation.

L'Halloween à la biblio



Tout le mois d'octobre, nous t'invitons à venir bouquiner notre collection d'Halloween.

De plus, le dimanche 30 octobre, de 9 h 30 à 11 h 30, nous invitons tous les petits monstres et sorcières à passer nous voir à la bibliothèque. Bonbons et friandises seront distribués par nos bénévoles.

Boîte à livres

Depuis quelques années déjà, nous avons installé une boîte à livres dans l'entrée du Centre sportif Aciers Solider. Viens y déposer et/ou emprunter des livres gratuitement. C'est un accès libre-service.

Vos commentaires et suggestions sont les bienvenues. À cet effet, nous avons mis à votre disposition une petite boîte où vous pouvez les déposer.

Bon automne et bonne lecture!



Les bénévoles : Huguette Ouellette, Noémie Asselin, Geneviève Kenyon, Martine Lambert, Olivier Lecomte, François Aubre et Yvan Ouellette
biblio148@reseaubibliocqlm.qc.ca ou 819 382-2650

ACTIVITÉ D'HALLOWEEN

Le comité des loisirs de Ste-Hélène-de-Chester, en collaboration avec les jeunes bénévoles du village, présente, pour la première édition officielle :

LA MAISON HANTÉE

- Où? **Centre Sportif Aciers Solider**, 1425 rue Corriveau, Ste-Hélène-de-Chester
- Quand? **22 octobre 2022 de 18h30 à 21h**



Les plus téméraires, petits ou grands, sont invités à venir mettre leur courage à rude épreuve en visitant les **deux salles thématiques effrayantes**. Vous aurez la chair de poule en rencontrant nos personnages costumés dans un décor cauchemardesque.

Pour tous, la sorcière Esméralda vous attend dans les vestiaires de l'aréna. Vous pourrez admirer ses **citrouilles** et collecter quelques **bonbons**.

CONCOURS DE DÉCORATION DE CITROUILLES

Venez gamir la collection d'Esméralda la sorcière, en apportant votre **citrouille décorée et bien identifiée** au 377 rue Yves-Boissonneault dans les jours précédant la maison hantée.

Les visiteurs de la maison hantée pourront voter pour leur citrouille préférée. **Courez la chance de gagner un prix de présence ou de participation!**

Pour informations : Viviane Yelle (819)382-2153



RECETTE D'HALLOWEEN



Recette

doigts de sorcière



INGRÉDIENTS :

250 ml (1 tasse) de beurre mou
 250 ml (1 tasse) de sucre à glacer
 1 œuf
 5 ml (1 c. à thé) de vanille
 685 ml (2 3/4 tasses) de farine
 5 ml (1 c. à thé) poudre à pâte
 5 (1 c. à thé) de sel
 190 ml (3/4 tasse) d'amandes blanchies entières ou 190 ml (3/4 tasse) de jujubes en forme allongée
 1 tube de gelée rouge pour la déco



Note : la recette originale est prévue pour 8 personnes.

PRÉPARATION :

- Préchauffer le four à 325 °F (160 °C). Dans un bol, battre le beurre, le sucre, l'œuf et la vanille.
- Ajouter la farine, la poudre à pâte et le sel en battant le tout. Refroidir au frigo au moins 30 minutes.
- Séparer la pâte en 4. Étendre la pâte grossièrement et faire de petits rouleaux pour façonner les doigts (avec jointures et lignes de plis de doigts).
- Au bout du doigt, presser une amande ou un demi-jujube. Faire de même avec tout le reste de la pâte.
- Déposer les doigts sur une plaque avec papier parchemin. Cuire au four de 20 à 25 minutes ou jusqu'à ce que les biscuits soient dorés.
- Laisser refroidir 3 minutes. Soulever l'amande ou le jujube et mettre de la gelée rouge dessous. Remettre l'amande ou le jujube et presser afin que la gelée dépasse un peu.
- Laisser refroidir complètement avant de remiser dans une belle boîte métallique ou un panier afin que la sorcière les livre aux petits monstres autour d'elle et les empoisonne!

JOYEUSE HALLOWEEN!

Source : zeste.ca

CITATIONS SAVOUREUSES - PAR RENÉ BERGERON



Les joueurs de hockey, les entraîneurs, les animateurs et les politiciens adoptent parfois une forme de dérapage verbal cocasse pour faire passer leurs messages.

1. Le Canadien est accumulé au pied du mur.
2. Il ne faut pas s'étendre sur la peau de l'ours avant de l'avoir tué.
3. Ça ne prend vraiment pas la tête à Bobino.
4. Gallagher a réussi à nous marquer un gros but
5. Ça m'a mis l'astuce à l'oreille. – Jean Perron
6. Ce type de blessure, c'est très souffrant, surtout quand ça fait mal.
7. Les joueurs se doivent d'élever leur cran d'un jeu. – Benoit Brunet
8. Je m'en suis rappelé hier comme si ce me serait arrivé demain. – Jean Perron
9. Depuis le début de la saison, Plekanec est celui qui est le plus consistant. – Marc Bureau
10. Au décès de Jean Béliveau, c'était difficile de ne pas retenir ses larmes. - Michel Therrien

VIVE L'AUTOMNE!



Photo : Isabelle Meunier

RESSOURCE



L'Association des familles monoparentales ou recomposées La Source est un organisme communautaire qui accueille les femmes et les hommes, avec ou sans enfant, vivant une séparation, un divorce ou une recombinaison familiale.

La mission de La Source est d'offrir des services, des activités et un lieu qui favorisent la prise en charge et l'autonomie des personnes et des familles monoparentales et recomposées des territoires de la MRC d'Arthabaska et de la MRC de l'Érable afin qu'elles atteignent une meilleure qualité de vie. L'Association est active dans la région des Bois-Francs depuis août 1977.

Les objectifs de l'Association sont :

- Être un lieu ouvert à toutes les familles monoparentales ou recomposées ainsi qu'aux femmes et aux hommes;
- Permettre à des personnes et des familles qui vivent une transition familiale de se regrouper et de briser l'isolement;
- Offrir un lieu de consultation populaire, d'information et de référence pour les familles monoparentales, recomposées ou en transition;
- Favoriser le soutien par l'entraide entre les membres;
- Proposer des ressources facilitant la réalisation d'objectifs personnels et familiaux.

Plusieurs activités et ateliers sont offerts dans la programmation d'automne, par exemple : un atelier sur la création « spécial Halloween », un atelier sur l'estime de soi, un atelier pour accompagner les enfants et les adolescents dans la saine gestion de leur anxiété, etc.

De plus, on y offre, entre autres, des services d'écoute téléphonique, de référence, de consultation et prêts de livres, d'accompagnement, de soutien dans les démarches légales, etc.

Vous voulez en savoir plus, rendez-vous au www.associationlasource.com ou téléphonez au 819 758-4144 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. C'est chaleureux, personnalisé et confidentiel.

Marylène Daigneault, adjointe à la coordination
Association des familles monoparentales ou recomposées La Source

AVIS PUBLIC

**PROVINCE DU QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER**

AVIS PUBLIC**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE
D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

Second projet de règlement numéro 346-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 215-2008 visant à encadrer les résidences de tourisme et les établissements de résidences principales sur le territoire

AVIS est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation qui s'est tenue le 7 septembre 2022 et de la consultation publique écrite, le conseil a adopté, le 7 septembre 2022, le second projet de règlement numéro 346-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 215-2008 visant à encadrer les résidences de tourisme et les établissements de résidences principales sur le territoire.
2. Puisque ce second projet de règlement contient notamment des dispositions ayant pour effet d'autoriser à certaines conditions l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique de **résidence principale**, tel que défini par le *Règlement sur les établissements d'hébergement touristique* (chapitre E-14.2, r. 1), les dispositions de ce second projet de règlement sont réputées avoir fait l'objet d'une demande valide de participation à un référendum de toute zone d'où peut provenir une telle demande, conformément au paragraphe 1° du deuxième alinéa de l'article 21.1 de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (chapitre E-14.2).
3. Par conséquent, les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en transmettant à la municipalité une demande écrite à cet effet sur laquelle figurent les renseignements suivants :
 - Le titre et le numéro du règlement faisant l'objet de la demande;
 - Leur nom;
 - Leur qualité de personne habile à voter (voir les conditions au bas de l'avis);
 - Leur adresse (voir les précisions au bas de l'avis);
 - Leur signature.
4. Toute demande de scrutin référendaire doit être accompagnée d'une copie (photo, photocopie) de l'une des pièces d'identité suivantes :
 - Carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
 - Permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
 - Passeport canadien;
 - Certificat de statut d'Indien;

- Carte d'identité des Forces canadiennes.
5. Dans le cas où le nom de la personne ne figurerait pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité, la demande doit être également être accompagnée d'un document attestant son droit d'y être inscrite.
 6. Les demandes doivent être reçues **au plus tard le mardi 1^{er} novembre 2022 à 16 h** au bureau de la municipalité situé au 440, rue de l'Église, Sainte-Hélène-de-Chester, G0P 1H0 ou à l'adresse municipalite@sainte-helene-de-chester.ca. Les personnes transmettant une demande par la poste sont invitées à le faire le plus rapidement possible pour tenir compte des délais de livraison postale.
 7. Toute personne qui assiste une personne habile à voter incapable de signer elle-même sa demande doit y inscrire :
 - son nom;
 - son lien avec la personne habile à voter (conjoint, parent ou autre);
 - dans le cas où la personne habile à voter ne serait ni un parent, ni un conjoint, une déclaration écrite selon laquelle elle n'a pas porté assistance à une autre personne qui n'est pas un parent ou un conjoint au cours de la procédure de demande de scrutin référendaire;
 - une mention selon laquelle est assisté la personne habile à voter;
 - sa signature.
 8. Le nombre de demandes requis pour que le second projet de règlement numéro 346-2022 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **24**. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 346-2022 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
 9. Le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire sera publié le 2 novembre 2022 sur le site internet de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester (<https://municipalites-du-quebec.ca/sainte-helene-de-chester/index.php>).
 10. Toute copie d'un document d'identification transmis avec une demande sera détruite à la fin de la procédure de demande de scrutin référendaire.
 11. Une copie du second projet de règlement peut être consultée au bureau de la municipalité le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8 h 00 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDARE DE LA MUNICIPALITÉ

Toute personne qui, le 7 septembre 2022 n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- Être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec et;
- Être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- Être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois;
- Dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois;
- Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande de scrutin en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de la municipalité, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.

Personne morale :

- Avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 7 septembre 2022, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi. Cette résolution doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise situés sur le territoire de la municipalité a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant unique d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

PRÉCISIONS CONCERNANT L'ADRESSE DEVANT FIGURER SUR UNE DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDARE

L'adresse devant être inscrite sur une demande de scrutin référendaire est, selon la qualité donnant à la personne habile à voter le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité :

- L'adresse de domicile, dans le cas d'une personne habile à voter domiciliée sur le territoire de la municipalité;
- L'adresse de l'immeuble, dans le cas d'une personne habile à voter qui est propriétaire unique ou copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
- L'adresse de l'établissement d'entreprise, dans le cas d'une personne habile à voter qui est occupante unique ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

Afin de compléter une demande visée par le présent avis, des informations additionnelles peuvent être obtenues en communiquant avec la greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, soit par courriel à l'adresse municipalite@sainte-helene-de-chester.ca ou par téléphone au numéro 819-382-2650.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER, CE 7E JOUR D'OCTOBRE 2022.

Chantal Baril
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC



**PROVINCE DU QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER**

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Second projet de règlement numéro 350-2022 relatif aux usages conditionnels

AVIS est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation qui s'est tenue le 7 septembre 2022 et de la consultation publique écrite, le conseil a adopté, le 7 septembre 2022, le second projet de règlement numéro 350-2022 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels ».
2. L'objet du projet de règlement vise à permettre, à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé dans une zone déterminée par le règlement de zonage. Il vise notamment à encadrer la possibilité d'exercer un usage d'établissement d'hébergement de type « Résidence de tourisme » sur l'ensemble du territoire de la municipalité.
3. Le second projet de règlement numéro 350-2022 peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la municipalité.
4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées d'une zone, y compris les personnes morales, qui ont le droit de signer une demande à l'égard d'une disposition du projet de règlement et la façon dont elles peuvent exercer ce droit, peuvent être obtenus au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture de bureau.

5. Pour être valide, toute demande doit:

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
- Être reçue au bureau de la municipalité, au 440, rue de l'Église, Sainte-Hélène-de-Chester au plus tard le **1^{er} novembre 2022** de la façon suivante :
 - En le remettant directement à la réception du bureau municipal;
 - En le déposant dans la boîte à dépôt extérieure située près de l'entrée du bureau municipal;
 - En l'envoyant à l'adresse courriel suivante : municipalite@sainte-helene-de-chester.ca.

6. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Une copie du second projet de règlement peut être consultée au bureau de la municipalité situé au 440, rue de l'Église le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8 h 00 à 12 h et de 13 h à 17 h. Une copie du dit projet de règlement peut également être obtenue sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER, CE 7E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2022.

Chantal Baril
Directrice générale et secrétaire-trésorière

BUREAU FERMÉ—CONGÉ FÉRIÉ

Prendre note que le bureau municipal sera fermé le lundi 10 octobre en raison de l'Action de grâce. Merci.

RÉTROSPECTIVE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022

- Il a été résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de 776 342.60 \$;
- Autorisation donnée à monsieur Christian Massé, maire, à participer au Congrès de la FQM qui se déroulera au Palais des congrès à Montréal du jeudi 22 septembre au samedi 24 septembre;
- Autorisation donnée à madame Chantal Baril, directrice générale, d'assister au Colloque de zone de son association au coût de 125 \$ le 15 septembre 2022;
- Il a été résolu de demander du soutien au gouvernement du Québec d'accompagner le monde municipal dans la décarbonisation et la mise en place effective d'une transition énergétique;
- Il a été résolu de contribuer d'un montant de 100 \$ à l'organisation de la 25^e édition de Place aux jeunes Arthabaska;
- Proclamation du 1^{er} octobre 2022 comme étant la Journée internationale des personnes âgées de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester;
- Il a été résolu d'augmenter notre forfait de sauvegarde en ligne afin de bien protéger les données municipales en prenant le forfait à 719.40 \$ annuellement afin de couvrir toutes les données;
- Il a été résolu d'appuyer la demande d'autorisation du MTQ qui souhaite obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) l'autorisation d'aliéner et d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, soit pour des fins de travaux de stabilisation de talus aux abords de la rivière Bulstrode à Sainte-Hélène-de-Chester, une partie des lots 5 891 903, 5 891 909 et 5 892 536 du cadastre du Québec ainsi qu'une partie d'un territoire non cadastré correspondant à la rivière Bulstrode représentant une superficie totale d'environ 2081,3 m²;
- Le conseil a remercié les bénévoles de la bibliothèque de leur implication et souligné leur excellent travail à la suite du 2^e prix récemment reçu pour le volet-gestion lors de l'AGA du Réseau BIBLIO;
- Le conseil a souligné la reconnaissance du Prix jeunesse MRC d'Arthabaska que Léonard Martin Leconte a remporté pour son implication dans la municipalité.

RÉTROSPECTIVE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2022

- Il a été résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de 106 072.32 \$;
- Il a été résolu de nommer monsieur Christian Massé, maire, ainsi que mesdames Catherine Belleu-Arsenault et Geneviève Bergeron, toutes deux conseillères à la Municipalité, comme représentants de la Municipalité à la rencontre à St-Albert le 15 septembre 2022;
- Il a été résolu d'accepter le coût d'ajustement des frais d'entretien pour la pelouse municipale à monsieur Pedro Villon pour l'année 2022 étant donné que nous avons fait des ajouts de superficie au Centre sportif et que l'entretien demande plus de temps au parc situé dans la rue de l'Église;
- Il a été résolu que la Municipalité reconnaisse officiellement l'Association Québécoise du Cheval Canadien. Cette reconnaissance permettra à l'Association Québécoise du Cheval Canadien de bénéficier du soutien de certains organismes ou entreprises;

Suite à la page suivante

Suite de la rétrospective du conseil du 10 août 2022

- Renouvellement de notre adhésion à Copernic pour l'année 2022-2023 en tant que membres afin de continuer à profiter des coûts avantageux que l'adhésion nous procure ainsi que de contribuer à un organisme qui protège les lacs et les cours d'eau du bassin versant de la rivière Nicolet et du territoire des bassins versants sud du lac Saint-Pierre;
- Il est unanimement résolu et adopté que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles et confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur dans le Programme d'aide à la voirie, volet redressement et accélération, année 3;
- Il a été décidé de mandater le service d'urbanisme de la MRC d'Arthabaska pour effectuer une modification au règlement Permis et certificats #218-2008 à l'article 4.6 pour une modification des documents et des informations à transmettre lors d'une demande de permis de construction d'une installation septique;
- Il a été résolu d'autoriser monsieur Vincent Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité, à émettre un constat d'infraction au propriétaire du 4500, 4^e Rang, advenant que le citoyen n'ait pas transmis les documents demandés par l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour se conformer à la réglementation municipale d'ici le 31 août 2022;
- Le maire, monsieur Christian Massé, a invité les citoyens au Défi 210m qui aura lieu le samedi 20 août 2022 et dont le départ se fait au Centre sportif Aciers Solider dès 8 h 30. Il a également invité les gens à participer au Marché nomade qui aura lieu le 25 septembre 2022 au Centre sportif Aciers Solider de 10 h à 14 h. Par la même occasion, il y aura un concours de citrouilles et la présentation des nouveaux arrivants des deux dernières années à la suite de la mise sur pied du Comité d'accueil des nouveaux arrivants;
- Il a été résolu d'octroyer le contrat gré à gré de reprofilage de fossés à Excavation C. Lafrance & Fils inc. pour une portion du 4^e Rang et sur le chemin Craig.

RÉTROSPECTIVE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2022

- Il a été résolu de faire l'adjudication du contrat à « Côté Jean et Associés » pour les services professionnels en ingénierie pour la construction d'un nouvel hôtel de ville conformément à l'appel d'offres #532390352101 et aux tarifs forfaitaires et unitaires de sa soumission. La dépense étant estimée au montant de 192 583.13 \$ incluant la TPS et la TVQ.

RÉTROSPECTIVE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2022

- Il a été résolu de modifier le terme prévu dans le règlement d'emprunt #334-2021 afin qu'il soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 7 septembre 2022), au lieu du terme prescrit pour les amortissements.

Vous pouvez consulter en intégralité tous les procès-verbaux ainsi que les enregistrements audios et/ou vidéos des séances du conseil sur le site internet de la Municipalité au www.sainte-helene-de-chester.ca.

FADOQ



Entrez dans la danse

Votre club FADOQ vous attend!

- ▶ **Activités et loisirs**
- ▶ **Plus de 1000 rabais et privilèges**
- ▶ **Défense des droits collectifs**

- ▶ **Devenez membre dès aujourd'hui!**
fadoq.ca/clubs
1 800 828-3344



PARCOURS DE CATÉCHÈSE OFFERT EN PAROISSE
PAROISSE DU BIENHEUREUX FRANCOIS-DE-LAVAL



ÉVEIL À LA FOI

Il est actuellement possible d'inscrire votre enfant aux activités de catéchèses pouvant mener les enfants aux sacrements du pardon, de l'eucharistie et de la confirmation. Sous le nom de *l'éveil à la foi*, cette étape **est pré-requise pour accéder aux trois sacrements énoncés plus haut.**

Vous pensez à inscrire votre enfant ?

Vous aimeriez vous impliquer ?

Vous avez des questions ?

Pour toutes informations communiquez avec Luc Martel au 819-364-5116 du lundi au jeudi entre 9h00 et 16h30 ou par courriel à lmfraternite@hotmail.ca.

Veillez noter que les parents (sans les enfants) seront convoqués à une rencontre d'informations avant le début des activités.

APPEL D'OFFRES



APPEL D'OFFRES Responsable du Centre sportif Aciers Solider Saison hivernale 2022-2023



La Municipalité est à la recherche d'une personne fiable, motivée et responsable pour en faire l'entretien hivernal du Centre sportif. Vous avez un intérêt pour nous aider à garder l'endroit propre, convivial et agréable pour les utilisateurs, faites-nous parvenir votre offre de service!

Les tâches à accomplir en période hivernale sont les suivantes :

- Effectuer des réparations mineures nécessaires au bon fonctionnement et à la sécurité des usagers tout au long de la saison;
- Vérifier l'inventaire des besoins en équipement pour faire la glace afin de permettre d'avoir tout en main et aviser la direction générale des achats à effectuer;
- Démarrer la glace en début de saison;
- Passer la zamboni au minimum une fois par jour ou plus selon les locations;
- Être présent lors des joutes de la ligue d'hockey;
- Vider les poubelles et mettre les bacs au chemin selon le calendrier des collectes;
- Faire l'entretien régulier des salles des joueurs, des pourtours de la patinoire, des salles de bains et du local de la zamboni;
- Être disponible pour ouvrir les salles en cas de location;
- Mentionner les besoins d'entretien de la zamboni ou tout autre à la direction générale;
- Faire une tournée quotidienne du bâtiment;
- Effectuer toutes tâches connexes à l'emploi pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité.

Critères d'embauche : nous recherchons une personne fiable, disponible et responsable. Si le candidat ou la candidate est mineur(e), un adulte devra le ou la superviser.

Horaire : à déterminer

Toute personne intéressée doit faire parvenir son offre de services à l'adresse : municipalite@sainte-helene-de-chester.ca ou en personne au bureau municipal situé au 440, rue de l'Église **avant le 31 octobre 2022.**

Chantal Baril, directrice générale et greffière-trésorière

Traitement d'eau
GARAND

819 752-5563
Sans frais : 800 263-5563

- TRAITEMENT D'EAU
- NETTOYEURS À PRESSION
- POMPES ET ACCESSOIRES
- CIRCULATEURS
- RÉPARATION DE MOTEURS

URGENCE
24 h / 7 jours

**VENTE
LOCATION
SERVICE
INSTALLATION**

Licence RBO : 1648-4438-41

VENTES/ADMINISTRATION. : 233, de la Grande-Ligne
ATELIER : 111, rue Garand Victoriaville



Fabrifor Inc. Roland Guillemette

- Fabrication et réparation de machinerie agricole et forestière
- Vente de composante hydraulique

4044, rang 4, Ste-Hélène-de-Chester
Tél.: 819-382-2780 • Fax: 819-382-2792



Alain RAYES

Député de Richmond-Arthabaska

alainrayes.ca

alain.rayes@parl.gc.ca



1-877-751-1375 (sans frais) | 819-751-1375

3, rue de la Gare, C.P. 6, Victoriaville (QC) G6P 6S4
349, boul. Saint-Luc, Asbestos (QC) J1T 2W4
11, rue St-Georges, local 200, Windsor (QC) J1S 1J2
362, rue Principale, Daveluyville (QC) G0Z 1C0

Même à 6 h le mercredi matin,
un conseiller Desjardins vous répond.

1 800-CAISSES

Pour la prise de rendez-vous, remplacer une carte perdue,
payer une facture ou pour plusieurs autres transactions courantes, un conseiller est là pour vous.

7 jours sur 7, de 6 h à minuit.

desjardins.com/caissedesboisfrancs
f/caissedesboisfrancs